

*Accords fiscaux—Loi*

Comme tous les autres députés, qu'ils soient ministres, secrétaires parlementaires, députés de l'arrière-ban ou, comme dirait mon collègue du comité, simples députés, j'ai le devoir et l'obligation de défendre les intérêts de mes électeurs. Cela dit, je trouve regrettable d'être obligée de les défendre si souvent depuis quelques semaines. J'ai dû demander un projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi qui permettra aux groupes visés telles que les minorités visibles, les femmes et les handicapés, d'avoir accès à des emplois dignes de ce nom. J'ai dû prendre la parole au sujet du projet de loi sur la concurrence pour exprimer les craintes des citoyens de ma circonscription, et même de tout le pays, devant la concentration du pouvoir commercial et leur impuissance devant cette situation. Et je dois, encore une fois, parler d'un projet de loi concernant les paiements de péréquation.

Nous nous soucions tous de la santé des Canadiens. Nous nous intéressons de près à l'éducation, surtout celle des jeunes. Personnellement, je m'intéresse également à l'éducation des femmes, surtout celles qui retournent sur le marché du travail. Ce projet de loi aurait des conséquences très néfastes sur la vie et les possibilités d'avenir de beaucoup de gens. Si vous réduisez le financement de l'éducation et de la santé, vous vous attaquez à la qualité de la vie qui faisait l'orgueil des Canadiens.

C'est la population qui nous a élus au Parlement. Nous y resterons dans la mesure où nous saurons répondre aux besoins et aux préoccupations de la population. Le gouvernement aurait tout intérêt à réexaminer ses plans, réviser ses programmes et réorienter ses objectifs en discutant de ces questions avec ses homologues provinciaux. Je puis dire après coup de mon siège au Parlement où j'ai cette responsabilité, à l'instar de tous mes collègues, que je dois réagir et formuler les lois du pays. Je constate et comprends encore davantage que le secteur du bénévolat et l'aile parlementaire de notre société doivent devenir des partenaires.

● (1540)

Ceux d'entre nous qui tournent le dos aux groupes qui s'adressent à nous, les bénévoles qui donnent librement de leur temps, de leurs efforts, de leur énergie et de leur attention le font à leurs risques et périls. Le bénévolat joue un rôle vital et indispensable dans nos établissements, notamment ceux qui oeuvrent dans le domaine de la santé. Ces derniers ne peuvent pas tout faire. Les bénévoles sont consciencieux, altruistes, prévenants et ils s'intéressent aux programmes que nous avons mis sur pied. Ils sont moins rigides et moins conventionnels et savent réagir aux besoins des Canadiens. En raison de la nature bureaucratique de nos établissements, des écoles et des hôpitaux, nous ne devons pas oublier ce qu'on nous dit. Nous sommes fort vulnérables quand nous faisons certaines coupures. Si le gouvernement permet que l'étude de ce projet de loi soit différée en vue d'effectuer des consultations, les établissements provinciaux seront mieux placés pour commencer à

examiner comment ils pourront se resserrer la ceinture sans nuire au régime d'enseignement ou de santé dans les provinces.

Nous ne pouvons pas simplement dire aux Canadiens de payer leurs impôts, nous devons réduire le déficit. Il faut songer également à la qualité de la vie et voir comment remédier à ce que le gouvernement estime être l'élément important dans ses délibérations et ses positions de principe, soit la réduction du déficit. Le déficit devrait être réduit et j'espère que nous pourrions trouver ensemble des moyens efficaces de le réduire, mais non aux dépens des jeunes en compromettant leurs études et leur avenir, ni aux dépens des malades et des personnes âgées. Les hôpitaux sont déjà débordés et il est nécessaire d'atteindre un certain degré d'excellence dans la prestation de ces services comme il est nécessaire d'établir de nouveaux programmes permanents pour répondre aux besoins croissants.

Notre société est stressée. Le besoin de soins psychiatriques est énorme. Un nombre considérable de personnes ont besoin d'aide parce qu'elles perdent leur emploi et le sentiment de leur propre valeur. Cela va nous coûter de plus en plus cher si nous ne faisons pas preuve de sagesse, de prudence et de compétence dans le choix des services à amputer.

Comme on peut le lire à la page 12888 du *hansard*, j'ai demandé à la ministre d'État chargée des Finances (M<sup>me</sup> McDougall) ce qu'elle pensait des préoccupations exprimées dans le budget du Québec. Voici ce qu'elle a répondu:

... le ministre des Finances du Québec montre qu'il comprend mal la formule qui a été établie l'année dernière.

Je crois que cela témoigne d'un manque total de considération et encore davantage de la nécessité de recommencer à consulter les provinces.

Il y a eu un article dans *The Gazette* à propos d'une question que j'ai posée, et, même si on ne m'y attribue pas le mérite d'avoir posé la question, je l'ai bel et bien fait. Cet article de la Presse canadienne, intitulé «D'après McDougall, le gouvernement fédéral n'a rien à voir à la surtaxe québécoise» se lit comme ceci:

Le Québec n'a pas compris la formule du calcul de l'aide fédérale aux provinces s'il croit que le gouvernement fédéral est à blâmer pour une surtaxe provinciale de plusieurs millions de dollars imposée jeudi, a déclaré la ministre d'État chargée des Finances, M<sup>me</sup> Barbara McDougall. Celle-ci a dit aux Communes que le Québec a bel et bien reçu la moitié des paiements de péréquation spéciaux qui ont été versés l'an dernier à plusieurs des provinces les plus pauvres, mais que comme la situation économique du Québec est meilleure que prévu, «le pourcentage est loin d'être ce qu'il était au départ». McDougall n'a pas expliqué d'où venait le malentendu, mais elle a réitéré que bien que l'augmentation des paiements ait ralenti, ceux-ci vont continuer à augmenter plus vite que le taux d'inflation.

Le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Lévesque, a annoncé dans le budget qu'il a présenté jeudi, une surtaxe de 152 millions de dollars frappant les sociétés, les municipalités et les sociétés provinciales de la Couronne.

Il a déclaré que la surtaxe avait pour but de compenser le manque à gagner de 148 millions de dollars dans les paiements que le Québec comptait recevoir d'Ottawa au titre des services de santé et de l'enseignement postsecondaire et dans le cadre des paiements de péréquation du Québec.

On peut lire plus loin dans l'article que Robert Bourassa a fait la déclaration suivante: